



## CONTRATS DÉDIÉS À LA RETRAITE

# Une nouvelle formule pour doper votre future pension

**S**e garantir le versement d'un complément de retraite en gardant la possibilité de récupérer son capital à tout moment : c'est la promesse d'une nouvelle génération d'assurances vie, venues tout droit des Etats-Unis, dites à «annuités variables». La trousse tombe à pic en ces temps incertains, car, si l'objectif visé par beaucoup d'épargnants est d'arrondir leur future pension, nul n'est à l'abri d'une période de chômage qui obligerait à

piocher dans ses économies. Jusqu'ici, pour percevoir un revenu de son contrat, il n'y avait que deux solutions. Soit puiser dans le capital, avec le risque de se retrouver un jour à sec. Soit transformer ce capital en rente, ce qui vous garantit de toucher une somme minimale pour le reste de votre vie, mais qui vous dépossède de votre épargne. Vos héritiers n'ayant alors pas un euro à votre disparition.

Rien de tel avec les contrats présentés ici. D'abord, à partir

de l'âge de votre choix, vous disposerez d'un revenu à vie (mensuel, trimestriel ou annuel), au montant minimal garanti dès la signature. Soit, selon les contrats, entre 3,5 et 5% du capital placé, ce qui constitue un rendement honnête, même s'il faut compter avec la fiscalité habituelle des rentes (les sommes perçues sont réintégrées dans le revenu imposable). Mieux, ces produits donnant accès aux marchés actions, vous avez aujourd'hui de bonnes chances de voir votre capital grossir et donc vos revenus augmenter. Ainsi, vous profitez des hausses de la Bourse sans prendre de risque puisque le montant de la rente est garanti. A noter enfin, et ce n'est pas un détail, que les gains obtenus sur les marchés, mesurés chaque année par l'assureur (tous les cinq ans chez Axa), vous sont définitivement acquis, même en cas de repli des actions.

Autre atout de ce type de contrat : le capital peut être retiré à votre guise, sans pénalités, que vous soyez en phase de constitution d'épargne (vous touchez alors aussi les intérêts)

ou déjà rentier (l'épargne disponible est alors amputée des montants de rente déjà perçus). Pratique, en cas de coup dur ou, par exemple, de projet immobilier. En outre, à votre décès, les capitaux restants seront transmis à vos héritiers, le plus souvent hors droits de succession.

Vous êtes tenté ? Attention, car cette souplesse d'utilisation a un coût. L'étude détaillée des trois premiers contrats apparus sur le marché (ci-dessous) met en évidence des frais très élevés, tant sur les sommes investies que sur le versement de la rente. Calculette en main, c'est l'assureur Axa qui se révèle le moins gourmand, suivi de près par La Mondiale, dont le contrat a le défaut d'exiger au moins 100 000 euros de mise. Celui des AGF est moins bien bâti : le rendement culmine à 3,5% l'an et les frais de rente sont souvent très lourds, surtout pour les femmes (leur espérance de vie est plus grande).

### Retardez le plus possible la date de perception de la rente

Dans tous les cas, mieux vaut tabler sur un fort rebond de la Bourse (hypothèse probable d'ici deux ans) pour espérer amortir ces différentes ponctions. Il est aussi conseillé d'opter pour le versement de sa rente le plus tard possible, par exemple à 65 ans plutôt qu'à 60 ans. Nos simulations montrent qu'on y gagne entre 25 et 40% de revenus en plus. **J.B. ♦**



O. BROUX POUR CAPITAL

Christophe Eberlé, président du cabinet d'actuaire Optimind

**Atout majeur de ces produits de retraite : le montant de la rente, dont le minimum est garanti, augmentera si la Bourse se redresse.**

### Les trois premiers contrats à "annuités variables" à la loupe

Contrat (assureur)	Mise minimale (frais d'entrées)	Taux de rente (frais de rente) <sup>(1)</sup>	Revenu annuel minimal		L'avis de Capital
			à partir de 65 ans <sup>(2)</sup>	à partir de 65 ans <sup>(3)</sup>	
<b>Accumulator (Axa)</b>	30 000 euros (4,85%)	de 3,5 à 5% (1,4%)	4 758 euros	12 400 euros	Le meilleur du lot. Le capital est au minimum revalorisé de 1,5% l'an. Dommage que les gains boursiers ne soient mesurés que tous les cinq ans.
<b>Invest4Life (AGF)</b>	30 000 euros (4,5%)	3,5% (de 0,42 à 5,73%)	3 343 euros	12 000 euros	Contrat trop chargé en frais de rente. Seul bon point : des fonds réactifs qui permettent de profiter à plein des envolées des marchés actions.
<b>Terre d'Avenir (La Mondiale)</b>	100 000 euros (4,5%)	4,5% (de 0,50 à 1,25%)	4 298 euros	12 300 euros	Deux handicaps de taille pour le dernier-né des contrats de ce type : il n'est accessible que contre un très gros chèque, et pas avant l'âge de 45 ans.

(1) Taux annuels qui varient selon l'âge de mise en service de la rente et des supports d'investissement choisis. (2) Pour 100 000 euros investis par un homme à 50 ans, avec une hypothèse de gains nuls. (3) Pour 100 000 euros investis par la même personne, avec une hypothèse de gains de 4,5% par an. Estimations réalisées par le cabinet Optimind.

Sources : cabinet d'actuaire Optimind, assureurs.